



PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Protection des renseignements personnels

Dès le 22 septembre 2022, la loi 25 sur la modernisation de la protection des renseignements personnels entrera en vigueur graduellement. Les modifications qui résultent de la loi 25 favorisent la transparence notamment des entreprises ainsi qu'un meilleur contrôle des citoyennes et des citoyens sur leurs renseignements personnels. D'autres mesures assurent une meilleure protection de la vie privée de ces derniers, tout en tenant compte de la réalité technologique d'aujourd'hui. En tant que co-proprétaire de Ferme Intention SENC, Valérie Petit assure les responsabilités suivantes au sein de l'entreprise:

- Appliquer la loi sur la Protection des renseignements personnels
- Répondre aux demandes relatives aux renseignements personnels (ex. accès, rectification, cession de diffusion, etc.)
- Mettre en place des règles de gouvernance relatives aux renseignements personnels
- Tenir des registres de communication des renseignements personnels
- Aviser la Commission d'accès à l'information de tout incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels
- Tenir un registre des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels

D'autres mesures seront également à mettre en place d'ici 2024, de plus amples renseignements vous seront fournis le moment venu.

Valérie Petit
819-384-3149
info@fermeintention.ca